

Règlement Championnat Chorégraphique 2023

ARTICLE I : CONCEPT

Le championnat chorégraphique « **TRANSE EN DANSE** » est organisé en Guadeloupe pour permettre à tous danseurs ou groupe de danseurs, issus ou non de structures de danse, de présenter leur production chorégraphique dans un esprit d'émulation et d'échanges. Pour son 10^e anniversaire un consortium est mis en place.

Il a une triple vocation :

- didactique, en soumettant les danseurs à l'évaluation d'un jury composé de professionnels
- artistique, en favorisant la découverte de nouveaux talents qui se destinent à faire carrière ou qui vivent une passion pour la danse
- culturelle, en favorisant le partage d'expériences entre artistes, professionnels et publics et la valorisation du Patrimoine Guadeloupéen.

ARTICLE II : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le calendrier du championnat chorégraphique est le suivant :

SÉLECTIONS GUADELOUPE pendant 3 jours :

24 novembre – zone Grande-Terre

25 novembre – zone Basse-Terre

26 novembre – zone Centre

GRANDE FINALE INTERNATIONALE :

Samedi 2 décembre 2023 – zone Grande-Terre.

Le championnat chorégraphique est multi-danses avec une mise à l'honneur du **ZOUK** et du **GWO KA**. A ce titre, les participants.es présentent 3 chorégraphies.

SÉLECTION GUADELOUPE : 1 chorégraphie libre de 3 mn.

GRANDE FINALE INTERNATIONALE :

Challenge 1 : 2 mn. de chorégraphie avec introduction d'1 mn. de steps et musique Gwo Ka

Challenge 2 : 2 mn. de chorégraphie avec introduction d'1 mn. de steps et musique Zouk

Challenge 3 : 3 mn. de chorégraphie libre sur le thème « GUADELOUPE vs LE RESTE DU MONDE »

Nombre : 2 à 5 danseurs, en groupe composé soit d'adolescents, soit d'adultes, soit d'adolescents et d'adultes.

Age : au moins 15 ans

Catégorie : UNIQUE (Ados / Adultes), tous styles et tous niveaux confondus.

Les participants.es envoient leurs sons avant par mail et remettent à leur arrivée 1 clé USB de sauvegarde avec les musiques, étiquetée au nom du groupe

Les participants.es s'engagent à être présents.es lors des sélections et de la finale si sélectionnés.es.

ARTICLE III : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Documents et supports à fournir :

01. Fiche d'inscription complétée,
(à télécharger sur le site : www.transeendanse.jimdofree.com)
02. Certificat médical pour chaque participant.e
03. Règlement du championnat dûment accepté et signé en double exemplaire
04. Cession de Droits à l'image et Autorisation de participation des mineurs.es, dûment acceptées et signées
05. Les musiques sur support numérique lisible au format Mp3

Frais d'inscription :

30€ par danseur (3 CHOREGRAPHIES obligatoires) à régler par virement bancaire aux coordonnées suivantes :

Titulaire : ASSOCIATION ESPRIT HIP HOP

IBAN : FR7610107004740063403914323

Tous les documents listés ci-dessus et frais d'inscription de l'ensemble du groupe doivent être adressés **avant le 15 novembre 2023 à minuit** à l'adresse : transeendanse971@gmail.com

ARTICLE IV : LIEUX DES CHALLENGES

Les **SELECTIONS 971** se dérouleront dans les zones suivantes :

- 24 novembre 2023 : Zone GRANDE TERRE (Petit Canal ou Le Moule)
- 25 novembre 2023 : Zone BASSE TERRE (Bouillante)
- 26 novembre 2023 : Zone CENTRE (Baie Mahault)

L'adresse des lieux restant à préciser sera communiquée aux participants au plus tard le 15 novembre lors de la clôture des inscriptions.

ARTICLE V : CRITERES DE NOTATION

Le Jury évalue les chorégraphies selon les critères suivants :

1. ORIGINALITE

Évaluation de la nature et l'originalité de la création dans son ensemble : originalité du style, originalité du look, originalité pour aborder le genre

2. COHESION

Homogénéité et synchronisation de la chorégraphie.

Sens et force du message véhiculé par la chorégraphie.

Évaluation du degré d'unité du groupe.

3. ATTITUDE ET PRESENCE SCENIQUE

Évaluation de la nature et l'originalité de l'occupation de l'espace scénique

Évaluation de l'attitude, du jeu de scène et de la restitution au public

4. COHERENCE MUSICALE ET SCENIQUE

Évaluation de la cohérence du choix musical.

Évaluation de la cohérence entre danse, musique et thème choisis.

ARTICLE VI : BARÈME DE NOTATION

Pour valoriser le talent des danseurs et stimuler l'assiduité, la rigueur, la discipline et l'investissement de chacun :

- Le Jury délivre une note sur 20 points.
- A chaque qualification un classement continu est établi.
- Le podium est réservé aux 3 meilleurs participants du classement.

En cas de non-respect de la durée maximale prévue à l'article II ci-dessus, des pénalités seront appliquées dans la notation.

ARTICLE VII : RÉCOMPENSES

Le 1^{er} du classement remporte un **PRIX A GAGNER de 2 000, 00 €**, remis après la délibération.

Le 2^{ème} du classement remporte un **PRIX A GAGNER de 1 000, 00 €**, remis après la délibération

Le 3^{ème} du classement remporte un **PRIX A GAGNER de 500, 00 €**, remis après la délibération.

ARTICLE VIII : RESPONSABILITÉS

Participation

La participation à ce championnat chorégraphique implique l'acceptation préalable du présent règlement par tous les participants. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du championnat.

La fourniture de certificats médicaux dégagera l'organisation de toute responsabilité qui, de ce fait, ne pourra être mise en cause quel que soit le problème qui surviendrait.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des effets personnels.

L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler le championnat sans que sa responsabilité puisse être engagée du fait de ces modifications.

L'organisation se réserve le droit de proposer de participer à d'autres manifestations (bénévoles ou rémunérées).

L'organisation travaillant en autoproduction, elle peut être amenée à demander le soutien des participants.es pour COMMUNIQUER A PROPOS DU CHAMPIONNAT TRANSE EN DANSE et contribuer à sa pérennité en Guadeloupe.

Comportement

L'organisation exige de ses participants qu'ils aient, en toutes circonstances et sur tous les lieux, une présentation et un comportement corrects en actes et en paroles. Elle n'hésitera pas à exclure tout participant dont les attitudes ne conviendraient pas au règlement et aux bonnes mœurs.

Les locaux devront rester propres. Les déchets de toute nature devront être jetés par chacun dans les poubelles réservées à cet effet. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux. Les objets tranchants ou dangereux sont formellement interdits.

Il est interdit de gêner l'accès des issues de secours. Les règles de sécurité et d'évacuation de chaque site devront être respectées.

Toute personne qui contreviendrait aux règles édictées au présent règlement se verra exclue du championnat chorégraphique et des locaux sur le champ.

Fait à, le.....

En double exemplaire

RESPONSABLE DU GROUPE

Nom

Prénom

Tél.

Signature Responsable du groupe

Précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

RESPONSABLE TRANSE EN DANSE

Signature